



Sélection professionnelle - session 2026

Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité

FLASH INFO :

FO Justice, vous informe de l'ouverture de la sélection professionnelle des personnels appelés à être affectés au sein des Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ÉRIS).

- ▶ Ouverture de la sélection à compter du **mercredi 15 avril 2026**.
- ▶ La date de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 15 mai 2026, 23 H 59, heure de Paris**.
- ▶ En amont des épreuves de pré-admission, les candidats devront participer **OBLIGATOIREMENT à une journée de présentation des missions des ÉRIS au sein des différentes bases la semaine du 15 juin 2026 et le lundi 29 juin 2026 pour la DISP de Paris et la DSPOM**.
- ▶ Les épreuves de pré-admission suivantes auront lieu du **mardi 30 juin au vendredi 3 juillet 2026 à la DISP de Paris** :

Cinq épreuves physiques (80 points)	- Course de 5000 mètres sur piste (20 points) - Épreuve de capacité musculaire générale – pompes, tractions, abdominaux et squats (20 points) - Course d'endurance sur 40 mètres en portant un sac de 30kg (20 points) - Parcours circuit training et de retranscription (10 points) - Épreuve aérienne (10 points)
Une épreuve de tir (20 points)	- Un tir de 5 cartouches (10 points – 2 points par impact dans la silhouette) - La mise en service et mise en sécurité de l'arme (4 points – le non-respect d'une manipulation de sécurité entraîne un 0/4) - Le démontage et remontage de l'arme sur 1 minute 30 (4 points – le non-respect du temps imparti entraîne un 0/4) - Les règles fondamentales (2 points – le non-respect d'une règle entraîne un 0/2)

- ▶ En amont des épreuves d'admission, les candidats pré-admis passeront des tests psychotechniques qui seront réalisés **le mardi 22 septembre 2026** dans les centres d'examen du ressort de chaque DISP.
- ▶ Les épreuves d'admission suivantes se dérouleront du **mardi 6 au vendredi 9 octobre 2026 inclus en région parisienne** :
 - Un entretien avec le jury permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses capacités et sa motivation à exercer des fonctions au sein d'une ÉRIS ainsi que ses potentialités et connaissances techniques et professionnelles en matière de maintien et de rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires. (Surveillants et Brigadiers : durée de 20 minutes, note sur 20 ; Brigadiers-Chefs, Majors pénitentiaire, Corps de Commandement : durée de 30 minutes, note sur 15).
 - Pour les Brigadiers-Chefs, Majors pénitentiaire, Corps de Commandement : la rédaction d'un compte-rendu professionnel à partir d'un ou plusieurs documents de toute nature relatifs à un événement ou un incident susceptible de survenir dans l'exercice des fonctions (durée d'une heure, note sur 5).
- ▶ Les inscriptions s'effectuent, dans un premier temps, par voie électronique sur le site APNET du ministère de la justice à l'adresse suivante : rubrique « ressources humaines » puis « recrutement ».

Certificats médicaux : effectués auprès de médecins généralistes agréés.

Liste disponible sur le site : <https://www.ars.sante.fr/>

